



Règlement du Rallye :

- Principe : Retrouvez dans Marquise à l'aide d'indices 5 chantiers réalisés par PLACOPALE, ramenez les adresses chez Placopale après avoir poinçonné votre fiche de participation à chaque adresse. (poinçon sur boîte aux lettres)
- Modalités d'inscription : à l'aide du bulletin d'inscription fourni par placopale qui vous sera délivré sur place le jour du Rallye, une pièce d'identité sera exigée. La participation pour un tiers n'est pas autorisée.
- Validité du jeu : le 28/02/26 de 10h00 à 16h00, les réponses rapportées au-delà de cet horaire ne seront pas prises en compte, un seul bulletin par famille. Un participant ne peut gagner qu'un seul bon d'achat.
- Lieu de départ du Rallye : locaux de Placopale, après acceptation du règlement.
- Vous organisez votre circuit comme bon vous semble et avec le moyen de locomotion qui vous convient. Placopale décline toute responsabilité en cas d'accident sur le trajet du Rallye.
- Attribution des bons d'achat par tirage au sort à 18h00 dans les locaux de Placopale le jour du Rallye
- Les participants pourront être présents au tirage au sort, en cas d'absence Placopale vous contactera pour vous remettre votre prix éventuel, les résultats resteront affichés chez Placopale pendant 2 semaines.
- Seuls les participants ayant identifié les 5 chantiers seront retenus pour le tirage au sort
- Tirage au sort réalisé par Placopale assisté par l'association Europale Basket Club
- La participation au Rallye n'implique pas d'obligation d'achat préalable.

Conditions d'utilisation des bons d'achat :

- Les Bons d'achat comprennent la fourniture et la pose, ils sont non cessibles et **à utiliser avant le 30/09/2026** pour des prestations réalisées par Placopale dans son domaine d'activité et sur le secteur de la Côte d'Opale
- Les bons offerts s'entendent pour des chantiers sans limite de valeur et faisant l'objet d'un bon de commande signé par le bénéficiaire.
- Les bons d'achat sont à utiliser en 1 fois, à l'adresse et au nom du participant. Si la prestation commandée se révèle d'un montant inférieur au bon d'achat celui-ci pourra être utilisé comme moyen de paiement mais la différence avec sa valeur faciale ne fera l'objet d'aucun remboursement ni d'aucun avoir. Le bon d'achat pourra s'utiliser sur plusieurs prestations commandées concomitamment sur un seul et même bon de commande. (exemple : bon de commande d'une porte d'entrée et d'un portail)
- Le bon d'achat sera à faire valoir lors du règlement de la facture ; il ne peut se substituer au règlement d'acompte à verser lors de la commande

ACCEPTATION DU REGLEMENT, NOM :

PRENOM

SIGNATURE